



L'Assemblée Générale Ordinaire

Du 19 au 20 Septembre, 2009

LUSAKA, ZAMBIE

RAPPORT

INTRODUCTION ET OBJECTIFS

L'assemblée générale ordinaire d'APNAC (AGO) se tient tous les deux ans à un lieu de rendez-vous convenu par le comité de direction. L'AGO de 2009 a eu lieu à Lusaka, Zambie du 19 au 20 septembre 2009.

Les objectifs principaux de l'AGO étaient, entre autres :

- a) tenir les élections de comité de direction d'APNAC ;
- b) considérer et adopter un protocole d'accord entre APNAC et l'organisation globale des parlementaires contre la corruption (GOPAC) ;
- c) considérer et adopter la constitution modifiée d'APNAC ; et
- d) Tout Divers.

LES DELEGUES PRESENTS

Trente-sept (37) délégués de quinze (15) pays, qui ont déjà eu des chapitres nationaux d'APNAC établis, ont assisté à l'assemblée générale. Les pays représentés étaient le Burkina Faso, le Tchad, la Gambie, le Ghana, le Kenya, le Libéria, le Mali, la Mozambique, le Sénégal, le Sierra Leone, la Tanzanie, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe. Parmi les associés de coopération présents se trouvaient les représentants de l'ACDI (Canada), de DFID (Grande Bretagne), du centre parlementaire de l'Afrique (Ghana), et de l'institut de la banque mondiale (WBI).

DISCUSSIONS DE L'AGO

L'AGO s'est concentré sur le partage des expériences et des leçons apprises dans les différentes juridictions en ce qui concerne le combat contre la corruption. De plus, l'AGO a également considéré le rapport de GOPAC avec APNAC et le besoin d'APNAC d'avoir un code de conduite pour des parlementaires. L'invité d'honneur, l'honorable député et président des comités du parlement zambien, M.D. Lungu, a recommandé les parlementaires pour leurs efforts de trouver de meilleurs

moyens de renforcer le combat contre la corruption sous les auspices d'APNAC. Il les a invités à développer un code d'éthique qui confirmerait les valeurs anti-corruption car il considérait ceci un facteur cardinal dans le combat contre la corruption. En faisant référence à l'impact nuisible que la corruption avait sur les pays en voie de développement tels que la distraction des programmes visés à faciliter aux pauvres de subvenir à leurs besoins fondamentaux, il a souligné le besoin des parlementaires d'appuyer les efforts des gouvernements nationaux qui avaient mis des mesures en place pour réduire la corruption.

LE PARTAGE DES EXPÉRIENCES ET DES LEÇONS SUR LE COMBAT CONTRE LA CORRUPTION

Pendant cette séance, les délégués ont partagé des expériences de diverses présentations. En voici quelques observations :

- a. Presque tous les pays africains, ayant réalisé la nécessité de combattre vigoureusement le fléau de corruption afin qu'ils puissent se développer économiquement, ils réaménageaient leurs constitutions respectives et l'établissaient de nouvelles législations visées à limiter le vice;
- b. L'intégrité et la moralité étaient des tremplins pour le combat efficace de la corruption et pour que les parlementaires exécutent leur rôle d'inadvertance effectivement;
- c. La constitution d'APNAC avait besoin d'être rationalisée afin de rendre le réseau plus efficace dans le combat de la corruption ;
- d. Il y avait besoin de la mobilisation efficace de ressources financières afin de faciliter l'exécution efficace des activités d'APNAC ;
- e. Les pays africains, par le biais d'APNAC, travaillaient étroitement à présent avec d'autres dépositaires tels que Transparency International et d'autres organisations de société civile et religieuses pour être à l'avant-garde du combat contre la corruption ;
- f. L'impact d'APNAC dans quelques pays était senti comme démontré par la démission, pour des bases morales, d'un bon nombre de hauts dirigeants gouvernementaux ou leur arrestation pour la participation dans les actes corruptibles ;
- g. Il était important que les sections d'APNAC fonctionnent avec impartialité, sinon les gouvernements les percevraient en tant que partis politiques d'opposition ou organisations non gouvernementales, une situation qui pourrait miner le travail d'APNAC ;
- h. Il y avait un besoin d'explorer des occasions pour améliorer les ressources pour APNAC ; et en conclusion,
- i. En tant que réseau volontaire, les membres d'APNAC devraient avoir l'unité du but et les questions du régionalisme ne devraient pas émerger. Par exemple, il était important de souligner qu'APNAC n'est principalement pas limité à l'Afrique Subsaharienne mais plutôt inclut l'Afrique du Nord également.

RAPPORT DE GOPAC/APNAC ET MÉMORANDUM D'ACCORD

Une bref histoire du protocole d'accord intérimaire (MOU) signé entre GOPAC et APNAC par leurs présidents respectifs a été présenté après quoi le MOU a été présentée pour discussion. Les discussions sur le rapport entre APNAC et GOPAC et l'interprétation que le protocole les a assignée à mener à une résolution par l'AGO qui réclamait davantage de clarification du rapport par le nouveau Conseil exécutif :

« Nous, les membres d'APNAC qui réunissons à Lusaka, Zambie lors de l'assemblée générale ordinaire le 19 septembre 2009, RÉSOLVONS par ceci d'appuyer le principe soutenant le protocole signé par les présidents de GOPAC et d'APNAC le 19ème jour du juin 2007, et par la nous CHARGONS le nouveau directeur d'APNAC a travailler pour définir, dans une forme claire et concise, la relation structurale entre APNAC et GOPAC pour la ratification à la prochaine AGO».

CODE DE CONDUITE - L'INSTITUT DE BANQUE MONDIALE

Le présentateur, Mitchell O'Brien, au nom de l'institut de banque mondiale, a observé que les citoyens payaient les frais de la corruption et que dans une démocratie, des citoyens n'avaient pas de choix que de se tourner tourné vers les parlements pour une solution d'aborder la corruption dans un pays quelconque. Vu que les stratégies pour limiter la corruption avait été pour la plupart du temps concentrés sur les pouvoirs exécutif et judiciaire, il était important que la législature devienne également activement impliquée dans le combat, et qu'elle mène par exemple en mettant en place des codes de conduite auxquels tous les parlementaires devraient se conformer. Ils feraient ceci en adoptant une stratégie a trois fourchons, à savoir ; une stratégie externe, une stratégie interne et une participation aux réseaux parlementaires contre la corruption. Les codes de conduite devraient être harmonisés avec les ordres permanents du parlement pour réaliser le même but.

LE RAPPORT DU PRESIDENT SORTANT

Le président exécutif sortant d'APNAC, Augustine Ruzindana, a déclaré qu'APNAC, depuis son commencement, avait réalisé un certain nombre d'étapes importantes dans le renforcement des capacités, le plaidoyer et la recherche. En ce qui concerne les défis relevés par l'organisation, il en a noté plusieurs :

- a. La nature provisoire des limites parlementaires et les effets de l'usure de députés à la suite des élections, menant à une haute rotation de députés dans les sections d'APNAC ;
- b. la domination des parlements par le pouvoir exécutif, en particulier la où les partis d'opposition ne combattait pas sérieusement la corruption, posée un problème majeur pour que les parlements combattent la corruption effectivement ;
- c. le manque de fonds et d'autres ressources essentielles pour soutenir une organisation continentale africaine complexe tel que APNAC ; et
- d. le nombre insatisfaisant des députées féminines dans la plupart des sections APNAC.

Sur les leçons apprises, on a observé ceci :

- a. autant que possible, les parlementaires devraient agir ensemble à travers les différents parti politiques sur les questions anti-corruption ;
- b. les parlementaires devraient établir des alliances avec des organismes de société civile pour mettre en place des politiques et des programmes anti-corruption efficaces ; et
- c. la volonté politique du pouvoir exécutif serait essentielle pour le succès de n'importe quelle initiative anti-corruption.

Comme manière de procéder, on a affirmé qu'APNAC devrait :

- a. augmenter le nombre de sections nationales (au moins 3 sections par an) aussi bien que renforcer celles existantes ;
- b. créer un centre de ressources parlementaire au secrétariat d'APNAC pour renforcer la capacité des parlements africains ;
- c. renforcer des liens avec les organismes de société civile, les établissements de gouvernement et les commissions parlementaires ;
- d. créer des liens avec les parlements régionaux tels que le Parlement Pan Africain (PAP), la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), l'Assemblée Législative de l'Afrique de l'Est (EALA), la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Forum Parlementaire de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC-PF) ; et,
- e. renforcez le secrétariat d'APNAC.

CONSTITUTION D'APNAC AFRIQUE

Les amendements proposés à la constitution ont été présentés et après une longue discussion là-dessus, on a résolu qu'un sous-comité, désigné par le nouveau comité de direction et en collaboration avec un conseiller, soit chargé pour considérer la forme et substance que les amendements proposés à la constitution devraient prendre.

ÉLECTIONS DU NOUVEAU CONSEIL EXÉCUTIF D'APNAC

Voici le nouveau président et vice-président du conseil, respectivement :

Président – L'Hon. Given Lubinda, Zambie

Vice-président L' Hon. Osei Kyei-Mensah-Bonsu, Ghana

REPRÉSENTANTS RÉGIONAUX

Région Afrique de l'Est – L'Hon. Musikari Kombo, Kenya

L'Hon. Zainab Amir Gama,

Région Afrique Centrale - L' Hon. Ouchar Tourgoudi, Tchad

L'Hon. Bouzabo Patchili, Tchad

Région Afrique de l'ouest - L'Hon Osei Kyei Mensah-Bonsu, Ghana

Région Afrique australe - L'Hon Eduardo Namburete, Mozambique

L'Hon Jubulani Mangena, Zimbabwe

Le président désigné, Hon. Lubinda, a assuré l'AGO que le nouveau conseil exécutif travaillerait dur, vers l'accomplissement des objectifs d'APNAC, et le ferait également avec l'humilité et l'intégrité. Il avait confiance qu'il recevrait la coopération de toutes les sections nationales qui permettraient le bureau exécutif d'accomplir les objectifs d'APNAC.

Dans ses remarques, le président sortant, Augustine Ruzindana, a félicité le nouveau président et a remercié la réunion d'avoir reconnu ses accomplissements pendant sa tenure de bureau. En conclusion, il a remercié les membres fondateurs d'APNAC de leur prévoyance et a invité tous les délégués à maintenir cette vision vivante.

TOUTES AUTRES AFFAIRES

La réunion a observé que :

- i) il y avait besoin de créer d'avantage de sections, particulièrement en Afrique du Nord ;
- ii) la base financière d'APNAC devrait être renforcée ;
- iii) des canaux de communication parmi des sections nationales aussi bien que le centre parlementaire à Accra devraient être améliorés ; et
- iv) il y avait besoin de transformer APNAC en une organisation formidable reconnue a l'échelle mondiale et capable de participer aux conférences internationales.

Le 30 septembre 2009